

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.131

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 02 octobre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 26 septembre 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 26 septembre 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Pierre PAPEIX représenté par Mme Marie-Claire SEURAT  
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU  
M. Julien DURESSAY représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Didier QUENTIN représenté par M. Jean-Paul CLECH  
Mme PARSIGNEAU représentée par Mme BARRAUD-DUCHÉRON  
Mme Marie-José DOUMECQ représentée par Mme PELTIER

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 31

M. Daniel COASSIN a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ADMISSION DE CREANCES EN NON VALEUR ET DE CREANCES ETEINTES –  
BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : MR CAU

VOTE : UNANIMITÉ

Monsieur le Chef de service comptable de ROYAN a établi la liste des créances admises en non valeur et des créances éteintes concernant le Budget Principal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les demandes concernant ces créances admises en non valeur et ces créances éteintes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des finances,
- Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- d'approuver les créances admises en non-valeurs et les créances éteintes figurant sur les demandes établies par le Chef de service comptable de ROYAN pour le Budget Principal.

Etat N°1	Années 2010 à 2016	18 524,29 €
Etat N°2	Années 2008 à 2016	97 715,30 €
<b>TOTAL.....</b>		<b>116 239,59 €</b>

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6541 et 6542 – Fonction 01 du Budget Principal.

= ° =

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 05 octobre 2017

Pour le Maire,  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH